

## L'ANGLOMANIE AU CANADA

### III. Resistance de l'archevêque de Saint-Boniface et de la minorité catholique

(Suite.)

Le 22 septembre, Mgr Taché présente une autre pétition où il demande : " 1o Que le gouverneur général en conseil reçoive l'appel des catholiques romains de Manitoba, le prenne en considération et adopte telles mesures et donne telles instructions qui seront jugées les plus convenables à son Excellence en conseil."

Une troisième pétition signée par l'archevêque de St Boniface, M. Bernier, M. Prendergast et 13 autres catholiques, contresignée par M. Ewart, avocat de la minorité, est présentée au gouverneur le 31 octobre. Elle demande en termes plus explicites :

" 1o Qu'il soit déclaré que lesdits Actes 53 Victoria, chap. 37 et 38," c'est-à-dire les lois persécutrices de la race française, "sont préjudiciables aux droits et privilèges dont les catholiques romains jouissaient par la loi et la coutume, dans la province, relativement aux écoles séparées.

" 2o Qu'il soit déclaré que lesdits Actes lèsent les droits et privilèges de la minorité catholique romaine, relativement à l'éducation.

" 3o Qu'il soit déclaré qu'il paraît essentiel à votre Excellence le Gouverneur-général en conseil, que les dispositions des statuts qui existaient dans la province de Manitoba avant l'adoption desdits actes, soient remises en vigueur, en autant du moins que cela peut être nécessaire, pour assurer aux catholiques romains de la dite province le droit de construire, entretenir, diriger, conduire et soutenir leurs écoles de la manière prescrite par lesdits statuts pour leur garantir leur part proportionnelle de toutes subventions, à même les fonds publics, pour les fins d'éducation, et pour exempter les membres de l'Eglise catholique romaine qui contribuent auxdites écoles catholiques romaines de payer pour le soutien de toutes autres écoles ou d'y contribuer ; ou que lesdits actes de

1890  
fins.

favor  
criait  
1870  
toba  
Ecole  
plus  
faite  
de l'a  
-catho  
serva  
et elle  
reméc

"  
tèrent  
sous-c  
novem  
son ra

Ce  
vier 18  
et l'étu  
par le

Le  
la caus  
ba refu

Ce  
février  
écoles à  
conseil

Le  
dans les  
une for  
est accé  
parties  
dements  
ne répor  
plusieur  
mule mi

Enf  
ministre  
vince de